

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 916

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

448 184 739 RCS Clermont-Ferrand.

VINO'CHAM.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 7500.00 EUR.

Adresse : 14, Rue Lufbery, 63400 Chamalières.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis BODACC du projet de fusion par absorption de la société EURL JULIETTE par la société VINO'CHAM Société absorbante : VINO'CHAM Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 14 Rue Lufbery, 63400 CHAMALIERES Capital : 7 500 € Numéro unique d'identification : 448 184 739 Lieu d'immatriculation : CLERMONT-FERRAND Société absorbée : EURL JULIETTE Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 14 Rue Lufbery, 63400 CHAMALIERES Capital : 15 000 € Numéro unique d'identification : 818 655 011 Lieu d'immatriculation : CLERMONT-FERRAND Opération : Fusion absorption placée sous le régime des fusions défini par les articles L 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du code de commerce et, spécialement, par les articles L. 236-8 et L. 236-15 du même code. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : - actif : 332 480 euros - passif : 4 553 euros Montant de l'augmentation de capital de la société absorbante : 7 770 € Réduction du capital de la société absorbante : La société EURL JULIETTE, absorbée, détenant 740 parts sociales de la société VINO'CHAM, absorbante, ces parts seront annulées par voie de réduction de capital d'un montant de 7 400 €. Le capital social, porté à 15 270 € du fait de la fusion, sera donc ramené à 7 870 €. Rapport d'échange des droits sociaux : 1 part de la société VINO'CHAM pour 1,93 (arrondi) part de la société EURL JULIETTE. Montant prévu de la prime de fusion : 320 157 € ramené à 17 557 € suite à réduction de capital. Date du projet commun de fusion : 26 décembre 2024. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Le projet de traité de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND au nom des deux Sociétés le 30 décembre 2024..